



Ville de Trois-Pistoles

**AVIS PUBLIC
VENTE DE SURPLUS DE MATÉRIEL MUNICIPAL**

AVIS PUBLIC est donné, conformément à l'article 28 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c.C-19), que le bien suivant d'une valeur supérieure à 10 000 \$ a été aliéné par la Ville de Trois-Pistoles :

- Rétrocaveuse Caterpillar 2008 usagé modèle 420 E61320,00 \$ taxes incluses.

Donné à Trois-Pistoles ce 15 décembre 2021.

Nancy Dubé, greffière